

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un village de vacances existant par la démolition de 60 bungalows et la construction de 35 cabanes en bois "Glamping" posées sur pieux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nutchel Luxembourg

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bernard Van Laethem
Administrateur

RCS / SIRET

B 2 2 9 2 2 6

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
40 et 42	Villages de vacances et aménagements associés dont les travaux créent une surface de plancher supérieure ou égale 10 000 m ² ou dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure ou égale 3 ha. Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements d'habitations légères de loisirs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est actuellement occupé par l'ancien village de vacances VVF "Les vieux champs" dont l'exploitation a été arrêté en 2015-2016.

Le projet prévoit de re-créeer un nouveau village de vacances, avec des aménagements/constructions différents, plus proches de la nature.

Après la démolition des 60 bungalows existant, le projet prévoit la construction de 35 à 40 cabanes en bois réparti sur l'ensemble du site (donc moins dense que les implantations actuelles) et la rénovation des bâtiments "accueil" et "pôle piscine", sans modification des bâtis.

Les cheminements internes existant seront remplacés par des cheminements en empièchement avec une finition en pierre fine, de type dolomie ou similaire. Ils sont donc complètement perméables.

4.2 Objectifs du projet

Le réaménagement du site à pour objectif d'impacter le moins possible l'environnement préexistant, ou de lui redonner un aspect naturel forestier, de le valoriser et de faire découvrir aux usagers.

Le projet envisagé s'inscrit dans une démarche de dé-densification, et de création d'espaces où la qualité de vie est prédominante. Par exemple, les surfaces construites seront réduites de 30% par rapport à l'existant (2.500m² actuels occupés par les bungalows à 1.750m² pour les futures cabanes). De plus, les surfaces construites ne sont pas posées directement sur le sol, mais bien au-dessus par l'intermédiaire de pieux vissés dans le sol.

Les bosquets d'arbres d'essences locales, les chênes et les clairières seront préservées voire recrées par des légers aménagements paysagers. Les plantations principalement indigènes prévues sont adaptées aux conditions locales, aux changements climatiques et elles favorisent la biodiversité. Les plantes sont choisies tant pour leurs intérêts esthétiques que pour les caractéristiques d'accueil et de gîte (oiseaux, insectes, petits mammifères,...).

Le tracé des nouveaux chemins est étudié afin de minimiser les déblais/remblais et les chemins piétons épouseront le plus possible les dénivelés du terrain. Tout l'intérieur du site est réservé à la mobilité douce, et les circulations non motorisées. Les activités proposées aux futurs usagers sont intimement liées au site et proposent de découvrir la nature sous différents aspects.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la démolition des 60 bungalows existant, soit environ 2 500 m² à démolir, et la construction de cabanes. Une quarantaine de cabanes seront préfabriquées en atelier et disposées entièrement finies sur le site, soit environ 1 760 m² de surface à construire. 35 cabanes seront amenées dans le cadre d'une première phase. Une seconde phase portera le nombre à une quarantaine de cabanes.

Le bâtiment d'accueil et le bâtiment technique de la piscine seront conservés sans modification de leur volumétrie actuelle. Les aménagements porteront sur le rafraîchissement des façades et le remplacement ponctuel de châssis, réhabilités et leurs aspects extérieurs seront modifiés.

Les zones à destination sportive du site (terrain de tennis, terrain de basket, terrain de pétanque) seront également démolis dans le cadre des travaux.

La piscine sera intégrée au projet et fera l'objet d'un remaniement paysager, avec notamment une desimperméabilisation de ses abords.

Le parking et les cheminements extérieurs seront conservés et adaptés pour garantir l'accessibilité du bâtiment de réception aux personnes à mobilité réduite.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les cabanes nouvellement construites permettront d'accueillir entre 2 et 6 personnes selon leur taille, pour une capacité d'accueil maximale d'environ 180 personnes.

Le bâtiment d'accueil sera aussi partiellement occupé par un "Honesty shop", boutique de produits locaux en libre service. (Les hôtes se servent librement en notant ce qu'ils ont pris et paient à la fin du séjour).

Le parking à une capacité de 80 places dont 4 adaptées pour les personnes à mobilité réduite. Le nombre de places correspond aux besoins de l'ancien établissement mais ils seront conservés dans le cadre du nouveau projet.

Les activités proposées seront liées au site et proposeront de découvrir la nature sous différents aspects. Des espaces de détente seront mis en place ainsi qu'un espace de réparation et nettoyage de vélo.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager, à permis de démolir et à dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0. relative à la gestion des eaux pluviales.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet	3,4 ha
Nombres de cabanes	Environ 40 cabanes
Surface de plancher pour toutes les cabanes	Environ 1 760 m ²
Places de parking (déjà existantes)	80 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Salm
67420 PLAINE

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 09' 13" E Lat. 48° 25' 41" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Plaine est entièrement localisée en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Plaine est située dans le périmètre du Plan de Prévention des risques d'inondation de la communauté de communes de la vallée de la Bruche. cf AC3 et AC4. Le PPRI de la communauté de communes de la vallée de la Bruche a été prescrit le 28/06/2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bungalows existants seront démolis. Les matériaux inertes issus des démolitions feront l'objet d'un réemploi en circuit court pour réaliser les fondations des nouveaux chemins, les zones de circulation des engins de chantier et comme support pour la création des merlons paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site à fait l'objet d'un relevé des habitats naturels afin d'évaluer les potentialités d'accueil de la biodiversité. Les potentialités d'accueil de la biodiversité sont faible à moyenne selon les groupes d'espèces. Le site profite plus aux oiseaux et aux insectes. Il sert de zone d'alimentation pour tous les groupes étudiés. Aucun abattage d'arbre ou destruction d'habitat d'espèces protégées n'est prévu. Au vu de la nature du projet, celui-ci aura un impact positif sur la biodiversité car il désimperméabilisera au maximum le site existant et engendrera la création de beaucoup d'espaces verts. cf AC5.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le plan de zonage du PPRI de la communauté de communes de la vallée de la Bruche. cf AC4.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les futurs usagers et travailleurs représentent de nouveaux déplacements. Cependant, l'usage du site restera le même après les travaux et n'augmentera pas le trafic par rapport à ce qu'il était avant la fermeture du site. Le trafic sera même diminué car le site pourra accueillir moins d'usager que précédemment.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase de chantier mais tout sera mis en oeuvre pour limiter les nuisances : vitesse de circulation, cheminement camion canalisé, horaires de chantier adapté. Le site est assez isolé des habitations les plus proches et il est entouré de forêt, ce qui limite la propagation des sons issus de l'activité du site. Le site n'est pas localisé dans une zone de classement sonore lié à la présence d'infrastructures bruyantes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules émissions lumineuses proviendront des fenêtres des cabanes en soirée et de l'éclairage des cheminements. Un éclairage de type balisage d'une soixante de centimètre de haut est envisagé le long des cheminements afin de limiter la pollution lumineuse, et permettre aux hôtes de retrouver facilement leur hébergement. L'objectif est que le site soit le plus sombre possible la nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées par infiltration en accord avec la doctrine de gestion des eaux pluviales dans le Grand-Est. Sur le principe, elles seront infiltrées dans le sol forestier via un drainage naturel en empiècement. Un dossier de loi sur l'eau est en cours de réalisation.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de déchets en phase chantier sera presque nulle. En effet, les cabanes seront entièrement construites en atelier hors site. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tout les cas, la valorisation sera privilégiée et très peu de déchets seront à évacuer. Un diagnostic amiante avant démolition sera réalisé avant les travaux. Selon un diagnostic avant vente, les bâtiments à démolir ne contiennent pas d'amiante (cf AC6). Un diagnostic amiante avant travaux sera aussi réalisé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La production de déchets en phase chantier sera presque nulle, les cabanes étant construites hors site. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tout les cas, la valorisation sera privilégiée et très peu de déchets seront à évacuer. Le Maître d'ouvrage veillera à ce que les sociétés assurant le transport et le traitement des déchets disposent d'une déclaration préfectorale valide et des autorisations nécessaires. Les bâtiments démolis ne sont pas amiantés. Un diagnostic déchet avant démolition et un diagnostic amiante avant travaux seront réalisés.

Les eaux pluviales seront gérées par infiltration.

La création de merlons paysagers permettra d'atténuer les nuisances sonores et visuelles entre les zones collectives et les zones dédiées au logement. Aucun travaux d'abattage d'arbre ou de destruction d'habitat d'espèces protégées ne sera réalisé. Aucun travaux ne sera réalisé de nuit. Les terrains mis à nu par le chantier seront ré-ensemencés le plus rapidement possible pour éviter leur colonisation par des espèces exotiques envahissantes. Le site contiendra environ 2,7 ha d'espaces verts sur les 3,4 ha du site, les nouveaux arbres, haies et espaces enherbés contribueront à l'accueil de la biodiversité sur le site. Les surfaces végétalisées seront augmentées par rapport à l'existant. Le futur village de vacances sera moins dense et plus respectueux de l'environnement que le village précédent.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux environnementaux du site sont faibles et ont été pris en compte à travers la réalisation d'études adaptées.

Les impacts du projet seront positifs car il viendra désimperméabiliser au maximum l'existant et sera très peu dense. Le projet améliorera la qualité des installations et du cadre de vie mis à disposition des futurs usagers du site. Il contribue aussi à la favorisation de l'accueil de la biodiversité par l'agrandissement des espaces verts du projet.

Au regard des ces éléments, la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

AC1 - Description du projet, par Convergences Architectures & Techniques, partie 4
AC2 - Programme des travaux, par Convergences Architectures & Techniques, partie 4
AC3 - Fiche d'information des risques de la commune de Plaine, partie 5
AC4 - Plan de zonage du PPRI de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, parties 5 et 6
AC5 - Relevé des habitats naturels, par ARCHIMED Environnement, partie 6
AC6 - Diagnostic amiante des bâtiments, par DEM Expertises, partie 6

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **PLAINE**

le, **30/11/2020**

Signature

